



FÉDÉRATION DES  
**AVEUGLES**

Alsace Lorraine  
Grand Est

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE - POSSIBILITÉ D'INTERVIEW

Avril 2021

### DES TERRASSES ÉLARGIES À STRASBOURG CET ÉTÉ : OUI, MAIS PAS AU DÉTRIMENT DES PIÉTONS AVEUGLES ET MALVOYANTS !

L'extension des terrasses annoncée par la Mairie de Strasbourg [ce vendredi 16 avril](#) pourrait entraver la liberté de circulation des personnes en situation de handicap dans la ville.

La [loi](#) est claire : la largeur minimale du cheminement piéton est de 1,40 mètre libre de mobilier ou de tout autre obstacle éventuel le long du bâti. Or, l'extension des terrasses « [jusqu'à prendre le double de l'espace qu'elles occupent déjà](#) » implique inévitablement une modification et une réduction du cheminement piéton. Cela se traduit par une perte de repères et une mobilité plus difficile pour les Strasbourgeois déficients visuels.

*« Le contournement des terrasses par un déficient visuel est déjà compliqué si on connaît la taille de la terrasse habituelle mais l'agrandissement ou le doublement des surfaces va représenter une vraie entrave à la circulation piétonne pour les personnes aveugles et malvoyantes car il n'y a rien de plus difficile que d'apprécier les grands espaces en extérieur. »*

Gabriel REEB, Président de la Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est

Sans remettre en cause le bienfondé de la réouverture des terrasses, cet élargissement, s'il est appliqué, se veut inquiétant pour la liberté de circulation des personnes en situation de handicap, qui rappelons-le constitue un droit fondamental pour tout citoyen.

*« Vu la complexité des obstacles à gérer, les personnes déficientes visuelles n'iront tout simplement plus au centre-ville. »*

Gabriel REEB, Président de la Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est

L'accessibilité de la voirie est une problématique quotidienne pour les personnes déficientes visuelles. La Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est a déjà signalé à de nombreuses reprises la non-conformité de certaines terrasses par le passé auprès de la Ville de Strasbourg, et participe activement aux commissions liées à ces problématiques. La Fédération se tient dès lors à disposition de la municipalité, notamment dans le cadre de la commission mise en place, pour concevoir la solution la plus adaptée tant pour les restaurateurs que pour les piétons.

*« La municipalité doit tout mettre en œuvre pour que nous puissions vivre paisiblement et être des citoyens comme tous les autres. C'est pourquoi nous demandons très clairement que la largeur minimale du cheminement piéton de 1,40 mètre libre de mobilier ou de tout autre obstacle le long du bâti soit mise en place pour toutes les terrasses et les extensions prévues par ces dispositions. La prise en compte de nos intérêts pour mieux appréhender l'espace public, notamment sur cette question, peut être une formidable opportunité pour la municipalité d'offrir une image plus inclusive et plus positive du mieux vivre ensemble. »*

Gabriel REEB, Président de la Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est

A propos de la Fédération des Aveugles : Fondée à Strasbourg en 1909, la Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est, reconnue de mission d'utilité publique, agit pour l'inclusion des personnes aveugles et malvoyantes au niveau social, politique, culturel et économique. Elle est membre de la Fédération des Aveugles de France. Plus d'informations sur : [www.aveugles-grand-est.fr](http://www.aveugles-grand-est.fr)

#### Contact presse

Aline Gross - Chargée de communication

06 03 54 87 23 - [aline.gross@aveugles-grand-est.fr](mailto:aline.gross@aveugles-grand-est.fr)